

# Rapport d'activité

2006



Cour des comptes  
Grand-Duché de Luxembourg







## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>1. LE COLLEGE DE LA COUR DES COMPTES</b> .....	<b>7</b>
<b>2. FINALISATION DES CONTROLES ENTAMES EN 2005</b> .....	<b>9</b>
2.1 CONTROLES RECURRENTS.....	9
2.2 CONTROLES SELECTIONNES.....	10
<b>3. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2006</b> .....	<b>11</b>
<b>3.1 CONTROLES EXECUTES EN RAISON D'UNE OBLIGATION LEGALE</b> .....	<b>11</b>
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2005 .....	11
3.1.2 Contrôles récurrents.....	11
3.1.3 Contrôles sélectionnés .....	12
3.1.4 Contrôles relevant de la mission de la Chambre des comptes .....	13
<b>3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITES PAR LA CHAMBRE DES DEPUTES</b> .....	<b>14</b>
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 .....	14
3.2.2 Avis complémentaire sur l'application de l'article 99 de la Constitution .....	14
3.2.3 Avis concernant le point 4 de l'article 64 du projet de loi 5611 .....	14
<b>ACTIVITES INTERNATIONALES</b> .....	<b>14</b>
3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo- luxembourgeoise (C.A.B.L.) .....	14
3.3.2 Cour des comptes européenne.....	15
3.3.3 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) .....	15
<b>4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DEPUTES</b> .....	<b>17</b>
4.1 COMMISSION CHARGEE DU CONTROLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE.....	17
4.2 DOTATION FINANCIERE DE LA COUR DES COMPTES .....	17
4.3 DEPOT DES COMPTES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES .....	18
<b>5. RELATIONS INTERNATIONALES</b> .....	<b>19</b>
5.1 COUR DES COMPTES EUROPEENNE .....	19
5.2 REUNIONS AU NIVEAU DES AGENTS DE LIAISON DES ISC DE L'UE.....	19
5.3 COMITE DE CONTACT DES PRESIDENTS DES ISC DE L'UE .....	19
5.4 EUROSAI .....	19
5.5 AISCCUF .....	19
5.6 VISITES DE DELEGATIONS ETRANGERES .....	20
<b>6. COMPOSITION DU COLLEGE DE LA COUR DES COMPTES</b> .....	<b>21</b>



## Table des matières - suite

<b>7.</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES.....</b>	<b>23</b>
<b>7.1</b>	<b>PERSONNEL .....</b>	<b>23</b>
7.1.1	Evolution du personnel en 2006 .....	23
7.1.2	Formation des agents de la Cour .....	24
<b>7.2</b>	<b>BUDGET DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>24</b>









## Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

### 1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2006, le collège de la Cour des comptes a consacré 29 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2005 ou abordés en 2006,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 13 décembre 2006, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2007.



## 2. Finalisation des contrôles entamés en 2005

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

### 2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède annuellement au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2006, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2004 des organismes suivants :

- Fonds culturel national (17 janvier 2006)
- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques (26 janvier 2006)
- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants (2 février 2006)
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (9 février 2006)
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (21 février 2006)
- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (21 février 2006)
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat (8 mars 2006)
- Fonds national de solidarité (14 mars 2006)
- Université du Luxembourg (17 mai 2006)
- Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (15 juin 2006)
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall (15 juin 2006)
- Centre national sportif et culturel (10 octobre 2006)

- Centre de prévention contre les toxicomanies (10 octobre 2006)

## 2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2006, les contrôles sélectionnés suivants, dont la phase de préparation et, en partie, la phase de réalisation se situaient en 2005, ont abouti à un rapport spécial :

- le rapport spécial sur le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national prévu au programme de travail de l'année 2005 a été adopté par la Cour en sa séance du 11 avril 2006. Un courrier a été adressé au président de la Chambre des Députés en vue de fixer une réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour la présentation du rapport ;
- le rapport spécial sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel – année 2004 a été adopté par la Cour en sa séance du 13 décembre 2006.

### 3. Exécution du programme de travail pour l'année 2006

En 2006, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 13 décembre 2005 dans son programme de travail pour l'exercice 2006, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

#### 3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

##### 3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2005

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2005, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 17 octobre 2006. A la suite des observations dans le cadre de la procédure contradictoire, la Cour a adopté son rapport final en date du 30 novembre 2006. Le document a été transmis au président de la Chambre des Députés et présenté en date du 8 janvier 2007 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes.

La Cour agissant à partir de l'exercice 2001 en tant qu'instance de contrôle externe des finances publiques, ses tâches de contrôle ont impliqué, entre autres,

- un contrôle intensifié concernant le domaine de l'Etat.

##### 3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2006, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Caisse de consignation (5 décembre 2006)
- Etablissement de radiodiffusion socioculturelle 100,7 (5 décembre 2006)
- Service de renseignement (13 décembre 2006).

En ce qui est des autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg
- Fonds Belval - établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster
- Centre national sportif et culturel
- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
- Centre de musiques amplifiées
- Université de Luxembourg
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall
- Fonds culturel national
- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants
- Régie générale des transports publics
- Fonds de la coopération au développement

Le plan de travail de la Cour pour l'année 2006 avait prévu que certains contrôles de la gestion des exercices 2005 et 2006 seront effectués dans le cadre du programme de travail de l'année 2007. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Fonds national de solidarité
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat
- Fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg
- Fonds de solidarité viticole
- Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.

### 3.1.3 Contrôles sélectionnés

Le rapport spécial sur le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national prévu au programme de travail de l'année 2005 a été adopté par la Cour en sa séance du 11 avril 2006. Un courrier a été adressé au président de la Chambre des Députés en vue de fixer une réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes et pour la présentation du rapport.

Le rapport spécial sur le Fonds communal de dotation financière prévu au programme de travail de l'année 2006 a été approuvé par la Cour en sa séance du 13 décembre 2006. Un courrier a été adressé au président de la Chambre des Députés en vue de fixer une réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour la présentation du rapport.

Au niveau de l'autosaisine en 2006, deux contrôles sélectionnés ont fait l'objet d'une planification détaillée en 2006 et ont été à la fin de l'année en phase de réalisation.

### **3.1.4 Contrôles relevant de la mission de la Chambre des comptes**

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

Dans le cadre des attributions précitées, la Cour des comptes a également contrôlé 3 comptes de comptaibles extraordinaires présentés pour décharge. La Cour les a déchargés sous réserve d'observations aux départements ministériels concernés.

## **3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés**

### **3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007**

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 a été transmis à la Cour des comptes pour avis par dépêche de M. le Président de la Chambre des Députés en date du 31 octobre 2006.

La Cour des comptes a émis son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 17 novembre 2006 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

### **3.2.2 Avis complémentaire sur l'application de l'article 99 de la Constitution**

La Cour des comptes a rendu en date du 26 janvier 2006 un avis complémentaire sur l'application de l'article 99 de la Constitution à la demande de M. le Président de la Chambre des Députés du 16 janvier 2006.

### **3.2.3 Avis concernant le point 4 de l'article 64 du projet de loi 5611**

La Cour des comptes a rendu en date du 27 novembre 2006 un avis concernant le point 4 de l'article 64 du projet de loi 5611 à la demande de M. le Président de la Chambre des Députés du 21 novembre 2006.

## **Activités internationales**

### **3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)**

Un conseiller de la Cour a participé le 17 août 2006 en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise.

### 3.3.2 Cour des comptes européenne

Selon le Traité instituant la Communauté Européenne, le contrôle de la Cour des comptes européenne dans les Etats membres s'effectue en liaison avec les institutions de contrôle nationales ou, si celles-ci ne disposent pas des compétences nécessaires, avec les services nationaux compétents. Au regard de cette disposition, un agent de la Cour luxembourgeoise a participé à un contrôle concernant la ressource PND.

### 3.3.3 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Le 11 mai 2006, un membre de la Cour a assisté à Bruxelles au colloque annuel consacré à l'examen et à l'adoption du rapport d'activité pour 2005 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.



## 4. Relations avec la Chambre des Députés

### 4.1 Commission chargée du contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2006, des membres de la Cour ont pris part à 8 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes et à une réunion de la Commission des Finances et du Budget. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres,

- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le Fonds des Routes ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le contrôle de l'exécution des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> programmes quinquennaux d'équipement de l'infrastructure touristique ;
- les rapports spéciaux de la Cour des comptes sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel – années 2002 et 2003 ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le Fonds pour la protection de l'Environnement ;
- l'avis complémentaire de la Cour des comptes sur l'application de l'article 99 de la Constitution ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national ;
- le rapport général de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2005 ;
- l'avis de la Cour des comptes sur le projet de loi 5600 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007.

### 4.2 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2007 établi par cette dernière a été transmis le 31 mai 2006 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour être avisé et continué au Bureau de la Chambre des Députés.

En date du 31 mai 2006, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2005 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.

### 4.3 Dépôt des comptes de la Chambre des Députés

En conformité avec les dispositions de l'article 155 du Règlement de la Chambre des Députés, le président de la Chambre a fait parvenir à la Cour des comptes pour y être enregistré la résolution du 6 avril 2006 relative aux comptes de l'exercice 2004 du service intérieur de la Chambre des Députés ainsi que le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes y relatif.

## 5. Relations internationales

### 5.1 Cour des comptes européenne

En date du 22 septembre 2006 la Cour des comptes a eu un échange de vues sur les relations entre leurs institutions avec le membre luxembourgeois de la Cour des comptes européenne.

### 5.2 Réunions au niveau des agents de liaison des ISC de l'UE

Les 14, 15 et 16 mai 2006, le membre du collège de la Cour assumant la fonction d'agent de liaison et un autre membre de la Cour ont participé à la réunion des agents de liaison qui a eu lieu à Budapest.

Les 12 et 13 octobre 2006, le membre du collège de la Cour assumant la fonction d'agent de liaison a participé à la réunion des agents de liaison des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des pays membres de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

### 5.3 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

Le président et un membre de la Cour ont participé du 10 au 12 décembre 2006 à la réunion du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Varsovie.

Au cours de l'année 2006 deux agents de la Cour ont collaboré aux travaux du task group n° 4 du Comité de contact lors de réunions qui ont eu lieu à La Haye les 21 et 22 mai 2006.

### 5.4 EUROSAT

Deux agents de la Cour ont assisté au « meeting of VAT working group » qui s'est tenu à Helsinki du 4 au 6 septembre 2006.

Deux agents de la Cour ont assisté au « meeting of working group on environmental audit » qui s'est tenu à Luxembourg les 27 et 28 novembre 2006.

### 5.5 AISCCUF

Un agent de la Cour a assisté au séminaire « Le contrôle des dépenses de personnel dans le budget de l'Etat » organisé par l'Association des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques ayant en commun l'usage du français(AISCCUF) qui s'est tenu à Djibouti du 25 mars au 3 avril 2006.

## 5.6 Visites de délégations étrangères

Le 18 mai 2006 la Cour a reçu une délégation parlementaire de l'Assemblée nationale de Lituanie.

Le 21 septembre 2006 la Cour a reçu une délégation de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de l'Assemblée de la République de Slovénie.

Le 4 décembre 2006 la Cour a reçu une délégation parlementaire de la Douma de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie.

## 6. Composition du collège de la Cour des comptes

Par arrêté grand-ducal du 12 décembre 2005 Monsieur Ralph Kass a été nommé conseiller de la Cour des comptes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.



## 7. Administration de la Cour des comptes

### 7.1 Personnel

#### 7.1.1 Evolution du personnel en 2006

##### Situation du personnel au 01.01.2006

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 9 agents
- Carrière moyenne : 12 agents dont 3 à tâche partielle et 1 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 3 agents
- Employés : 10 agents dont 3 à tâche partielle

Pendant l'année 2006, la Cour a procédé, à la suite du départ de deux agents, au remplacement d'un agent dans la carrière supérieure de l'auditeur par voie de recrutement par mobilité, tandis que l'autre remplacement s'est fait par voie d'examen concours.

##### Situation du personnel au 01.01.2007

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 9 agents
- Carrière moyenne : 13 agents dont 3 à tâche partielle et 1 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 3 agents
- Employés : 10 agents dont 3 à tâche partielle

Pendant l'année 2006, la Cour a procédé au recrutement, par voie de mobilité, d'un agent supplémentaire dans la carrière moyenne du rédacteur.

Au cours de l'année 2006 la Cour des comptes avait organisé les examens suivants :

- Examen concours pour le recrutement d'un agent dans la carrière supérieure de l'auditeur aux fins de pourvoir au remplacement à la suite du départ d'un agent à partir du 1<sup>er</sup> février 2006 .
- Examen de promotion dans la carrière moyenne du rédacteur.

## 7.1.2 Formation des agents de la Cour

### 7.1.3.1 Formation spéciale

Dans le cadre de l'organisation de l'examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'auditeur de la Cour, deux membres ont participé à un stage de méthodologie d'audit de la Cour des comptes européenne du 4 au 6 avril 2006.

### 7.1.3.2 Formation continue

Un membre de la Cour a participé au cours de formation « L'introduction générale aux mécanismes comptables ».

Un agent de la Cour a participé au congrès annuel « GestionDeProjet.Lu » du CRP Henri Tudor.

La Cour a participé aux frais de formation « Master of Business Administration » d'un agent de la carrière de l'auditeur.

Tout au long de l'année 2006, des agents ont participé à des cours de formation spécifiques offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP).

### 7.1.3.3 Séminaire de formation EUROSAI

Un agent de la Cour a participé au séminaire « Manage and audit ERM projects » organisé par l'EUROSAI les 15 et 16 mai 2006 à Berne.

## 7.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2006 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 17 janvier 2006.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2006 s'établissent au 31 décembre 2006 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	3.421.909,00 euros
	Recettes diverses	3.496,54 euros
	Intérêts créditeurs	24.853,30 euros
	Total (1)	<u>3.450.258,84 euros</u>
Dépenses	Frais de personnel	2.910.734,75 euros
	Frais de fonctionnement	166.160,11 euros
	Dépenses en capital	42.643,34 euros
	Total (2)	<u>3.119.538,20 euros</u>
	Excédent (1) – (2)	330.720,64 euros







**Cour des comptes**  
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey  
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg  
Fax : (+352) 472186

[cour-des-comptes@cc.etat.lu](mailto:cour-des-comptes@cc.etat.lu)